

ARRIVÉ le
- 1 OCT. 2013
Sous-Préfecture de Vouziers

Département des ARDENNES
Arrondissement de VOUZIERS
*Communauté de Communes de l'Argonne
Ardennaise*

2013/43
Paraphe: FS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
Délibération n° DB2013/35

Nombres de membres

En exercice : 24
Présents : 14
Votants : 16
POUR : 16 (100%)
CONTRE : 00
ABSTENTION : 00

Le vingt-trois septembre deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 16/09/2013
Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

Représentés : Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir à M. Claude ANCELME ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE.

**OBJET : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT POUR LA RENOVATION DE LA
SCENOGRAPHIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté du 23 février 2012 confiant délégation au Bureau pour réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes ;

Vu la nécessité de contracter un emprunt pour couvrir en partie les frais de rénovation de la scénographie du Parc Argonne Découverte ;

Vu les offres remises par le Crédit Agricole du Nord Est et la Caisse d'Epargne ;

Vu l'avis remis par la commission Finances, vie sociale, culturelle et sportive en date du 18/09/2013 ;

- DECIDE de contracter un emprunt d'un montant de 450 000 euros auprès du Crédit Agricole du Nord Est dans les conditions suivantes :

Montant du prêt : 450.000 euros

Durée du prêt : 7 ans

Taux du prêt : 3.22 %

Remboursement du capital constant

Périodicité: annuelle

Score Gissler: 1A

- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET